



ACTION IMPÔTS 2023

Faire remplir votre déclaration d'impôts par un fiscaliste?

Apprendre à remplir votre déclaration d'impôts avec l'aide d'un fiscaliste?

Renseignements et inscriptions par téléphone du 6 février au 24 mars 2023

Les habitant-e-s de la Ville d'Onex qui remplissent l'une des conditions suivantes peuvent faire remplir leur déclaration d'impôts gratuitement:

- ✓ Disposer de revenus et d'une fortune inférieurs à:

	Personne seule	Couple ou famille
Revenu fiscal annuel *	Fr. 50'000.-	Fr. 60'000.-
Epargne	Fr. 4'000.-	Fr. 8'000.- + Fr. 2'000.- par enfant à charge

*La rubrique 99 du dernier avis de taxation fait foi.

- ou ✓ Avoir fait l'objet d'une taxation d'office l'année précédente
- ou ✓ Remplir pour la première fois sa déclaration d'impôts

Les personnes aidées financièrement par l'Hospice général peuvent s'inscrire à condition d'être entrées ou sorties de l'aide sociale durant l'année 2022, ou encore d'avoir perçu un salaire ou une indemnité de chômage.

! Il ne sera pas possible de procéder au remplissage de la déclaration des personnes dont les ressources dépassent les barèmes indiqués.

Renseignements et inscription par téléphone du 6 février au 24 mars 2023

Service social, santé et enfance

13 rue des Evaux

1213 Onex

📞 022 879 89 11

Horaires de réception

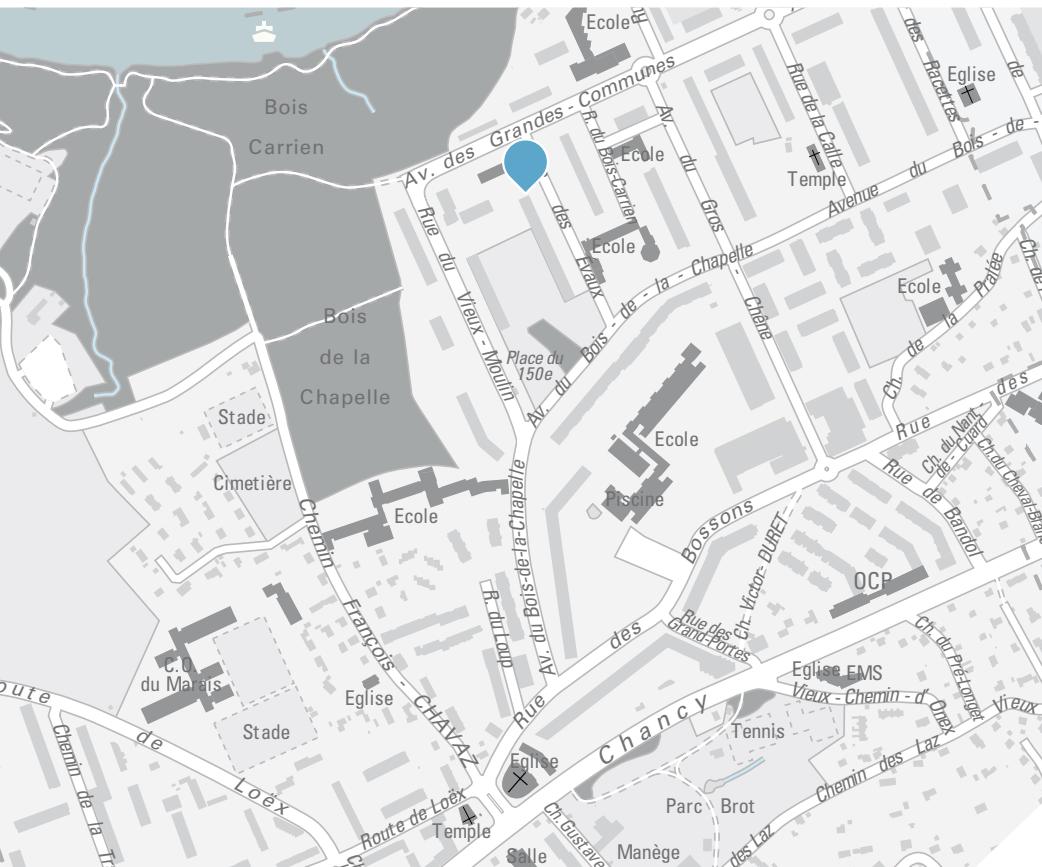
Lundi 9h-12h / 14h-17h

Mardi 9h-12h

Mercredi 9h-12h / 14h-17h

Jeudi 9h-12h / 14h-17h

Vendredi 9h-12h



Service social, santé et enfance

Lundi, mercredi, jeudi de 9h à 12h & 14h à 17h

Mardi, vendredi de 9h à 12h

-  13 rue des Evaux
 022 879 89 11
 social@onex.ch
 www.onex.ch
  villeonex

Bus 2, 19 et 21: Arrêt Onex-Marché

Bus 19 et 21: Arrêt Onex-Bois Carriens